

Conférence de presse du 18 mars 2026 – Club Suisse de la Presse

Intervention Sarkis Shahinian

Président d'honneur de l'Association Suisse-Arménie

La SOCAR Trading SA est suspectée de violation des principes directeurs de l'OCDE (l'Organisation de coopération et de développement économiques). Une plainte vient d'être déposée contre elle auprès du Point de contact national de l'OCDE en Suisse.

- **Quel est l'objet de la plainte et pourquoi SOCAR Trading SA ?**
- **Quelles sont les autorités fédérales suisses concernées ?**
- **Pourquoi la plainte a été déposée en Suisse ?**
- **Pourquoi l'Association Suisse-Arménie se porte coplaignante ?**

Les faits exposés dans cette plainte concernent les pratiques de SOCAR Trading en lien avec la campagne génocidaire menée par la République d'Azerbaïdjan contre la population arménienne autochtone du Haut-Karabakh, en violation des principes directeurs de l'OCDE. À la suite du nettoyage ethnique total des Arméniens autochtones en 2023, la région du Haut-Karabakh a été désormais occupée par l'Azerbaïdjan. L'OCDE est un forum stratégique et un centre d'expertise unique en matière de données, d'analyses et de bonnes pratiques dans le domaine des politiques publiques. Il travaille à l'élaboration de politiques meilleures pour des vies meilleures, en étroite collaboration avec les pouvoirs publics, les responsables politiques et les citoyens.

La plainte vient d'être déposée auprès du Point de contact national de la Suisse de l'OCDE, c.à.d. le Secrétariat d'État à l'économie (le SECO).

Le **SECO** a un rôle de coordination, c.à.d conduit un examen préliminaire de la plainte relative aux violations des principes directeurs de l'OCDE et décide quelles sont les autorités fédérales directement concernées. Il accompagne les plaignants et signale les directives pertinentes.

Compte tenu des thèmes abordés (financement présumé d'un conflit ou d'une guerre et accusations de génocide), ce sont les autorités suivantes à pouvoir être concernées :

- le **Contrôle fédéral des finances (CDF)** ou les **autorités de poursuite pénale** : ceci en cas de soupçons concrets d'infractions à la loi (c.à.d. corruption, flux financiers, financement d'activités illégales) ;

- la **FINMA**, c.à.d. l'**Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers**, lorsqu'il on touche les marchés financiers, la transparence des flux financiers ou la surveillance des entreprises concernées ;
 - l'**Office fédéral de la police (fedpol)** ou le **Ministère public de la Confédération** : ceci en cas de soupçon d'infractions pénales (par ex. le financement ou le soutien de crimes de guerre ou de génocide) ;
- et enfin
- l'**Office fédéral de l'économie (OFE)** ou des instances similaires, en fonction de la situation juridique spécifique et du domaine concerné.

Qui est SOCAR Trading SA

La SOCAR Trading SA est une filiale appartenant 100 % à la SOCAR et constitue son bras financier. La SOCAR est une des sources du financement public de la République d'Azerbaïdjan. En conséquence, elle contribue de manière significative au financement des violations flagrantes des droits de humains commises par la République d'Azerbaïdjan à l'encontre de la population autochtone arménienne du Haut-Karabakh entre 2020 et 2023.

Le comportement de SOCAR Trading SA était contraire aux obligations qui lui incombent en vertu des principes directeurs de l'OCDE et a constitué, à plusieurs égards, une violation délibérée de ces derniers. En particulier :

- par **défaut de diligence raisonnable en matière de droits humains**
- par **défaut d'éviter ou de traiter les impacts négatifs sur les droits humains**
- par **défaut de prévenir ou d'atténuer les impacts liés aux relations d'affaires**
- par **mégarde de l'obligation générale de respecter les droits humains et les normes internationales.**

SOCAR Trading devait respecter les droits humains, c.à.d. elle devait s'abstenir de porter atteinte aux droits d'autrui et remédier aux incidences négatives sur les droits humains dans lesquelles elle avait une part. **En particulier: SOCAR Trading savait que SOCAR finançait l'État azerbaïdjanais, étant en train de commettre des crimes contre l'humanité, mais ne lui a jamais demandé d'arrêter ce financement. Si ça a été le cas, nous lui demandons de nous le prouver.**

- SOCAR Trading SA a été fondée à Genève en décembre 2007.

- Elle a un chiffre d'affaires très élevé : en 2020 a touché les 37 mia USD. En 2024, seulement dans le 1^{er} semestre, elle a facturé 16,8 mia USD.
- Elle est la plateforme centrale à travers laquelle SOCAR organise et pilote la commercialisation internationale de ses hydrocarbures, en contrôlant à la fois les flux commerciaux, les partenariats et l'exposition aux risques de marché.
- En 2022, SOCAR Trading a réalisé le 65,1 % du chiffre d'affaires global de SOCAR.
- Pour comparaison, le 20,4 % du chiffre d'affaires de SOCAR a été réalisé en Turquie
- et, attention, seulement le 9,3% en Azerbaïdjan.

Concrètement, cela signifie que SOCAR Trading SA contribue au budget de l'État azerbaïdjanais pour une fourchette entre le 3 et le 8%. Bien que SOCAR Trading SA génère la majorité du chiffre d'affaires de SOCAR, sa contribution au budget de l'Azerbaïdjan reste indirecte et limitée,

mais le **financement public** du budget national dépend, presque pour le 50%, de **l'ensemble des revenus pétroliers** via SOCAR et le fonds souverain SOFAZ (State Oil Fund of the Azerbaijan Republic).

• Pourquoi l'Association Suisse-Arménie se porte coplaignante ?

L'ASA a été fondée en 1992 et fait entendre la voix des Arméniens en Suisse par le biais du lobbying politique, du réseautage, des échanges culturels et du travail médiatique. Nous sommes une organisation non gouvernementale, à but non lucratif, financée par des dons.

Nous soutenons la démocratie, la transparence politique et la gouvernance responsable, en Suisse et en Arménie. Nous défendons la liberté, les droits humains et l'autodétermination.

Nous encourageons les Arméniens à participer au processus démocratique en Suisse et en Arménie.

Nous encourageons l'éducation générale (et politique) ainsi que la sensibilisation aux intérêts, aux questions, à la culture et aux affaires régionales arméniennes. Parmi les sujets abordés figurent le Haut-Karabagh, le génocide des Arméniens de 1915, les crimes de guerre et les influences turques et azerbaïdjanaises. Et c'est exactement dans ce contexte que nous nous sommes portés coplaignants dans cette affaire.